Appel à candidatures - Mise à disposition de 27 hectares de terres agricoles régionales à Seine-Port (77) pour du pâturage extensif

Date limite de candidature : mardi 3 novembre 2026



I/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Île-de-France nature

Île-de-France Nature est un Établissement public régional à caractère administratif, qui a pour mission d'aménager, valoriser, protéger et gérer au nom et pour le compte de la Région Île-de-France, des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour les terres agricoles, la veille foncière et, lorsque c'est nécessaire, l'acquisition foncière, sont ses principaux modes d'action pour garantir le maintien et le développement de l'activité agricole francilienne.

Île-de-France Nature définit, en concertation avec les collectivités de situation, des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), zones identifiées comme devant être préservées de l'urbanisation et sur lesquelles la Région concentre son action. Le PRIF est un engagement partenarial entre une collectivité territoriale de situation (commune et/ou EPCI), Île-de-France Nature et la Région afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. Ces orientations sont déclinées dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, SCoT) dont l'opposabilité aux tiers conforte la destination naturelle, forestière ou agricole des PRIF.

Elle assure, pour le compte de la Région Île-de-France, la gestion d'environ 15 500 hectares en propriété régionale, dont plus de 2 350 ha de terres agricoles. Ces terres sont mises à disposition à environ 150 exploitants agricoles dans le cadre de baux ruraux.

Sur certains sites présentant des enjeux environnementaux importants, Île-de-France Nature peut favoriser une activité agricole comme mode de gestion des milieux naturels remarquables, notamment par a mise en œuvre de pratiques de pâturage extensif.

2. Historique du site

Le PRIF de Rougeau-Bréviande forme une connexion naturelle avec la forêt domaniale de Sénart, au Nord, la vallée de la Seine et le plateau de l'Hurepoix à l'Ouest, le plateau de Brie intégrant l'agglomération de Melun, à l'Est et la forêt de Fontainebleau au Sud.

Ce PRIF, réparti sur les départements de l'Essonne (4 communes) et de la Seine-et-Marne (12 communes), structure la trame verte de l'opération d'intérêt national (OIN) de Sénart, point pivot entre Melun à l'Est, Évry à l'Ouest, Paris au Nord et Fontainebleau au Sud. Dans ce contexte, l'enjeu principal s'articule sur le bon équilibre à trouver entre la composition d'une nouvelle trame urbaine, intégrée aux composantes agricoles, mais aussi de biodiversité (corridors écologiques du SRCE), de paysage et d'accueil du public, participant du projet urbain.

Dans l'objectif d'assurer une gestion écologique d'un espace à forte valeur écologique, les prairies de l'Ormeteau sont entretenues depuis 2012 au moyen d'une activité de pâturage extensif par un troupeau de vaches de race Highland.

3. Contexte de l'appel à candidatures

La précédente convention d'occupation ayant pris fin, Île-de-France Nature souhaite maintenir une activité de pâturage extensif sur le site, composé de landes, de pelouses et de fruticées. Cette gestion pastorale permet de limiter la fermeture progressive des milieux par la végétation ligneuse et de maintenir une mosaïque d'habitats favorables au développement d'une biodiversité diversifiée.

Le présent appel à candidatures vise à identifier un nouvel exploitant pour la gestion des prairies de l'Ormeteau, d'une surface d'environ 27 hectares, par le biais d'une activité de pâturage extensif. Les caractéristiques, surfaces et conditions de mise à disposition du foncier sont décrites ci-après.

4. Description du bien

Le foncier disponible pour la mise en œuvre d'une activité de pâturage représente une surface de 27ha 18a 11ca, sur la commune de Seine-Port (77). La liste des parcelles concernées est détaillée en annexe.

Les parcelles sont classées en zone Ab au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Seine-Port, et sont situées au sein d'un site classé.

Afin de permettre la mise en œuvre d'une activité d'élevage dans des conditions adaptées, Île-de-France Nature a équipé le site des éléments suivants :

- Clôture grillagée doublée d'un fil électrique
- Compteur électrique pour la clôture
- Barrières pour accès aux parcs
- Parc de contention (accès rue des Cannetières)
- Panneaux d'information

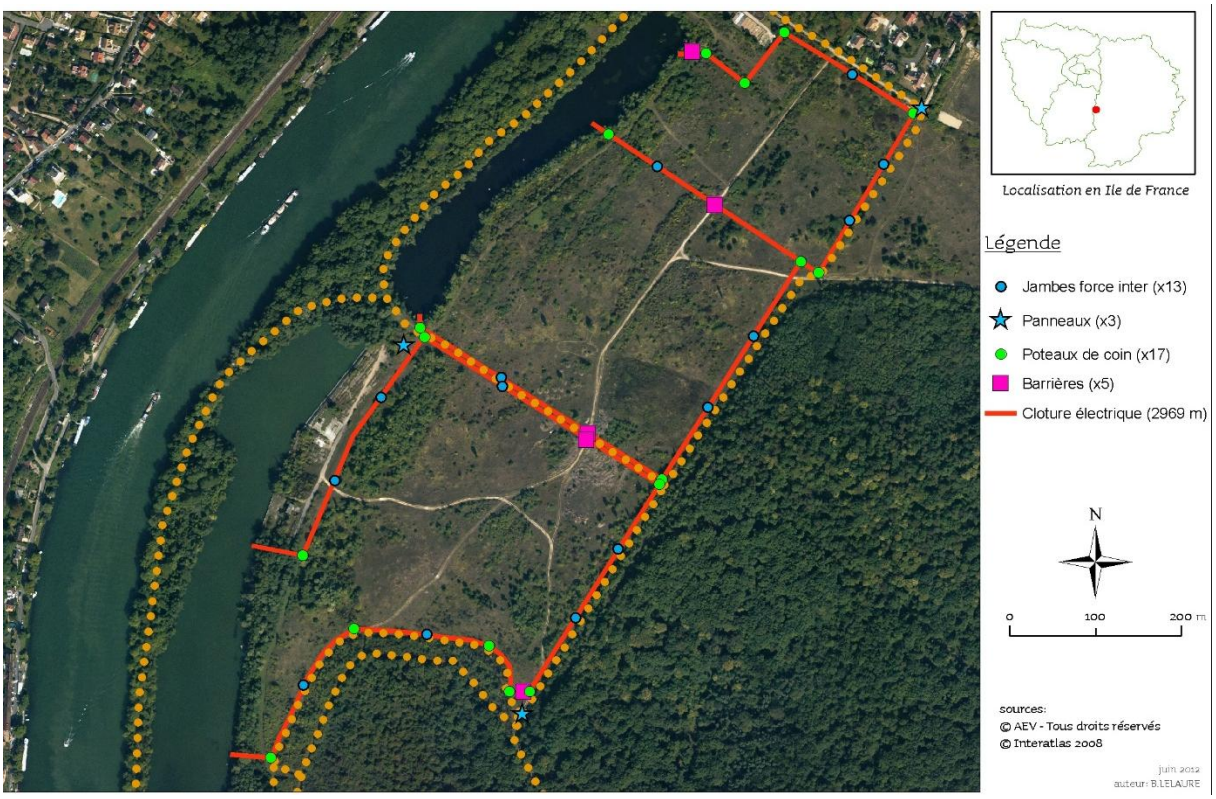
Un accès praticable pour les engins agricoles permet d'accéder aux parcs existants (cf. plan ci-après).

<u>Accès à l'eau</u>

Les parcelles ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable. L'abreuvage du troupeau peut se faire directement dans les plans d'eau accessibles au sein des enclos.

Le Bénéficiaire pourra équiper le site de bacs à eau, à ses frais.

Plan et photo du site





5. Mise à disposition du foncier

Les terres seront mises à disposition dans les conditions suivantes :

- Bail rural
- Durée : 9 ans (renouvelable)
- Redevance : fermage selon l'arrêté préfectoral en vigueur
- Opération soumise aux dispositions relatives au contrôle des structures agricoles (autorisation d'exploiter)
- L'entretien des clôtures à la charge du bénéficiaire
- Conditions environnementales :
 - Chargement annuel : extensif, inférieure à 1 Unités Gros Bovins (UGB)/ha/an, La pression de pâturage pourrait être définie plus précisément avec le bénéficiaire lors de l'attribution.
 - Animaux autorisés : ovins, caprins, bovins, ânes. Pour d'autres espèces nous contacter pour discussion. Au vu de la végétation sur place, les espèces rustiques sont à privilégier.
 - Le pâturage est autorisé tout au long de l'année.
 - Affouragement et apport d'aliments concentrés autorisé toute l'année.
 - L'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisation minérale ou organique (hors apports par pâturage) est proscrite.
 - Vermifugation hors du site avec attente d'un délai de 4 semaines minimum avant le retour des animaux, selon le degré de rémanence des produits utilisés.

Les parcelles sont grevées de droits de passages pour les agents d'Île-de-France Nature et de ses partenaires afin de permettre, si nécessaire, l'entretien, l'aménagement et la surveillance du site, ainsi que la réalisation de prestations scientifiques de suivi écologique.

Les surfaces concernées ainsi que les modalités précises de mise à disposition seront définies lors de la signature du bail rural.

Le Bénéficiaire pourrait réaliser des aménagements et travaux nécessaires à son activité, à ses frais exclusifs, sous réserve de solliciter l'autorisation écrite préalable d'Ile-de-France Nature.

Une réunion annuelle pourrait être organisée avec Île-de-France Nature dans le but d'évaluer l'état écologique des prairies, d'analyser les effets du pâturage, et, le cas échéant, d'ajuster les modalités de gestion.

Des animations natures pourront être proposés en lien avec le programme d'Île-de-France Nature.

II/ MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

1. Attentes des candidatures

Dans un objectif de maintien du paysage ouvert, Île-de-France Nature lance un appel à candidatures en vue de confier la gestion de prairies permanentes de l'Ormeteau par le biais d'une activité de pâturage extensif.

Le candidat retenu devra démontrer sa capacité à adapter la pression de pâturage aux spécificités du site, en veillant notamment à prévenir tout phénomène de surpâturage, de tassement des sols ou de dégradation des habitats.

Les candidats sont invités à préciser dans leur dossier :
- Le type de pâturage envisagé (espèces, chargement, période et modalités du paturage…)
- Autres aménagements nécessaires au bon fonctionnement du pâturage (abris le cas échéant, autres équipements…)
- Les modalités de gestion de l'activité (organisation du suivi du troupeau, gestion sanitaire…)
- Toute mesure complémentaire proposée pour préserver l'intégrité écologique du milieu, limiter les impacts sur la faune sauvage et gérer les espèces végétales exotiques envahissantes

2. Calendrier et modalités pratiques des candidatures

Les visites du site pourront être organisées sur demande. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester à l'adresse suivante : agriculture@iledefrance-nature.fr

Remise de candidature par les postulants avant le **mardi 3 novembre 2026 (minuit)**. Décision par Île-de-France Nature lors d'un comité prévu le mardi 10 novembre pour une installation sur les parcelles début 2027.

L'ensemble des documents demandés doit être envoyé de préférence en format électronique, à l'adresse suivante : agriculture@iledefrance-nature.fr. Dans l'hypothèse où les documents dépasseraient une taille de 10 Mo, ils devront être envoyés via un lien de téléchargement (WeTransfer par exemple) à la même adresse mail.

Dans l'hypothèse où un envoi électronique ne serait pas possible, les documents pourront être envoyés par courrier à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :
Île-de-France Nature
Direction Expertise technique – Mission agriculture
8 boulevard Victor Hugo
93400 ST-OUEN-SUR-SEINE

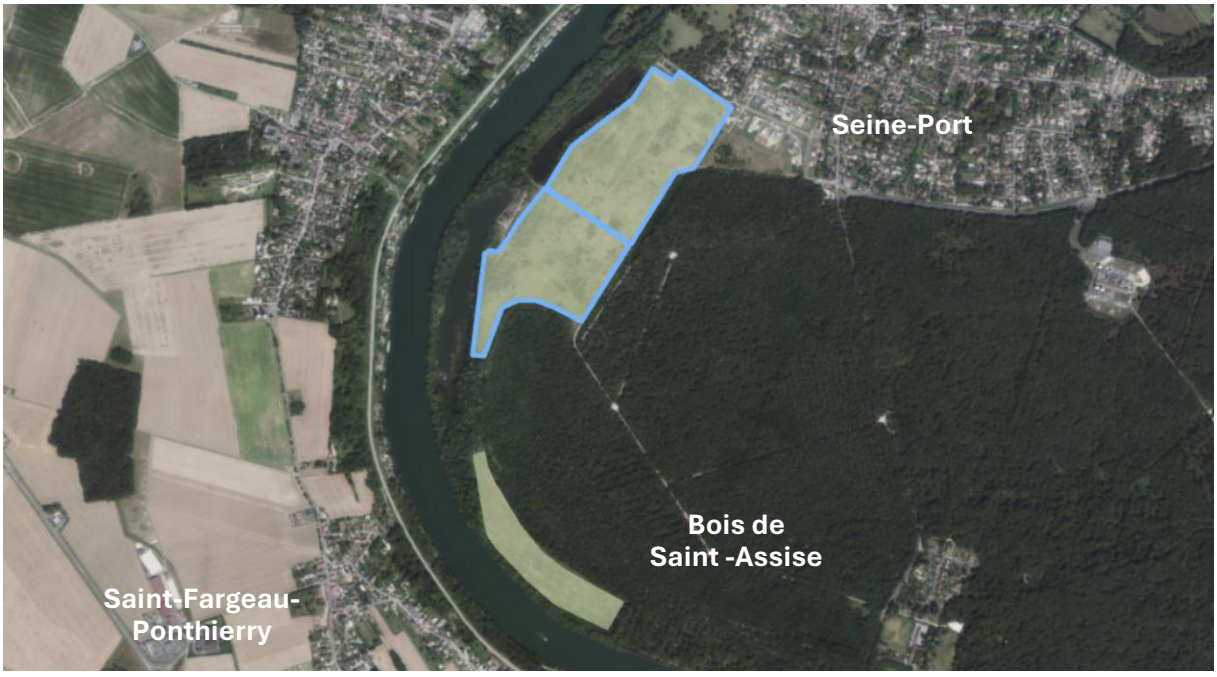
3. Documents à fournir dans le dossier complet

Les candidats devront fournir à minima les documents suivants :

- Formulaire de candidature complété (cf. annexe)
- Copie des diplômes et/ou de formations professionnelles en lien avec activité concernée
- Justificatifs de la capacité agricole, ou le cas échéant, Kbis de l'exploitation, statuts de l'association, enregistrement MSA, etc.
- Copie de la déclaration de détention d'animaux d'espèces non domestiques, coordonnées du vétérinaire référent et/ou du groupement GDS auquel l'éleveur est affilié et tout document justifiant du bon suivi sanitaire du troupeau
- Tout document complémentaire permettant de mieux comprendre le projet envisagé sur les parcelles

Annexe 1 : Liste des parcelles

Commune	N° Section	N° parcelle	Superficie mise à disposition
Seine-Port (77)	C	50	3ha 84a 21ca
Seine-Port (77)	C	53	0ha 06a 30ca
Seine-Port (77)	C	64	1ha 05a 54ca
Seine-Port (77)	C	65	3ha 78a 63ca
Seine-Port (77)	C	66	0ha 10a 05ca
Seine-Port (77)	C	69	1ha 20a 30ca
Seine-Port (77)	C	70	0ha 04a 23ca
Seine-Port (77)	C	71	1ha 96a 41ca
Seine-Port (77)	C	80	0ha 04a 52ca
Seine-Port (77)	C	122	0ha 15a 51ca
Seine-Port (77)	C	123	0ha 00a 12ca
Seine-Port (77)	C	125	0ha 01a 81ca
Seine-Port (77)	C	133	0ha 48a 57ca
Seine-Port (77)	C	136	1ha 96a 22ca
Seine-Port (77)	C	304	0ha 58a 56ca
Seine-Port (77)	C	305	0ha 20a 20ca
Seine-Port (77)	C	306	0ha 01a 62ca
Seine-Port (77)	C	307	0ha 00a 25ca
Seine-Port (77)	C	321	0ha 35a 99ca
Seine-Port (77)	C	326	0ha 70a 41ca
Seine-Port (77)	C	348	2ha 41a 92ca
Seine-Port (77)	C	351	8ha 16a 74ca
		TOTAL	**27ha 18a 11ca**



Annexe 2 : Formulaire de candidature

Formulaire de candidature pour la location de terres agricoles régionales sur la commune de Seine-Port (77)

LE CANDIDAT

Nom - Prénom :	Raison sociale (si société) :
Adresse (domicile) :	CP - Commune :
N° de portable :	E-mail :
Date de naissance :	Situation professionnelle :
Situation matrimoniale :	Nombre d'enfants à charge :

Niveau de formation : ☐ BEPC ☐ BEPA ☐ BAC ☐ BPREA

☐ BTA ☐ Études sup. ☐ Ingénieur ☐ Autres : _____

Si les parents sont agriculteurs :

	Nom - Prénom	**Année de naissance**	**Lieu d'exploitation**	**Surface exploitée**	**Dont surface en propriété**
Parents					
Beaux-parents					

<u>Pour un candidat pas encore installé :</u>

Aide à l'Installation du Jeune Agriculteur (AIJA) demandée : ☐OUI ☐ NON

PPP effectué : ☐OUI ☐ NON

Date prévue d'installation :

Pour un candidat déjà installé :

Année d'installation : _____ si AIJA, date : ____/ _____/_____

Nom de la structure :

☐ Existante depuis le _____ ☐ A créer

Forme juridique : ☐ EARL ☐ SCEA ☐ GAEC ☐ EI ☐ SA, SAS ☐ SCOP
☐ Association Loi 1901 ☐ Autre, précisez : _____

Adresse du siège :

Nombre d'ETP : _____

Si le candidat est exploitant agricole

Surface exploitée
Si le candidat est déjà installé, quelle surface est exploitée (en ha) ? _____

Dont locations précaires : _____

Distance entre le siège d'exploitation et les parcelles demandées (en km) : _____

Systèmes de production (cocher la/les case(s) correspondante(s))

☐ caprins	☐ bovins viande	☐ bovins mixtes	☐ovins
☐ polyélevage	☐ autres herbivores	☐ autres (préciser)	:

Circuit de commercialisation : ☐ Circuit de proximité ☐ Cantines scolaires ☐ AMAP
☐ Marchés forains ☐ Cantines scolaires ☐Autres, préciser : _____

Spécialisation/ diversification de l'exploitation en lien avec la présente demande :

☐ Diversification (nouvel atelier dans exploitation agricole déjà existante)
☐ Spécialisation
☐ Reconversion
☐ Installation
☐ Autre : _____

Commentaires/ compléments d'information :

Chargement envisagé (UGB/ha) :

Périodes de présence sur site envisagée :

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) envisagée ? : ☐ Oui ☐ Non

Nom du vétérinaire référent :

Disposez-vous d'un bâtiment d'élevage ? si oui préciser la surface et sa localisation :

DEMANDE D'ATTRIBUTION	
Objectifs de la demande	**Motivation de la demande (à compléter par un courrier et ses annexes)**
☐ Installation ☐ Agrandissement ☐ Remaniement parcellaire ☐ Maintien ☐ Autres (préciser)	

Fait à _____, le __/__ /__

Signature